-RUE BOURGAAS-

Liefrange -AM ENNES

PARKING

PARKING

PARKING

RUE DU

'AN DER HIELT

Borne

ZONE D'HABITATION

A

B

A

B

Tracé supposé
Conduites Gaz

PERIMETRE PAG VOTE DEFINITIF 07.09.2007
ZONE D'HABITATION (SOUMISE AU PAP)

ANNEXES SUIVANT CONVENTION DU
24/08/2009

COUPE BB

COUPE AA

Surface totale : 35236.45 m²
Surface nette terrain constructible : 27791.94m²
Surface cédée à la commune : 7444.51 m²
soit :21 %

PHASE 1 B

PHASE 1A

PHASE 2

LEGENDE

Zone | HAB-1 | II
COS | 0,4 | 0,8 — CMU
ml | LOT 00 0.00 m² | t2
Type de disposition des constructions
Nombre d'étage pleins ou Hauteur des constructions
Forme des toiture

Zones définies au PAG:

HAB — Zones d'habitation

PAP — Délimitation PAP

Nombre d'étage pleins:

- II — trois niveaux
- I+2 — trois niveaux et rez-de-chaussée
- 3 — obligatoire

Hauteur des constructions:

- hcm — hauteur à la corniche de x m
- hcf — hauteur à l'acrotère de x m
- hfm — hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- cm — constructions en ordre continu
- enc — constructions en ordre non continu
- md — maison isolée
- mj — maison jumelée
- mb — maison en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limite minimale/maximale de surface constructible pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limite minimale/maximale de surface constructible pour dépendances
- Servitude conduite suivant plan conseil ingénieur
- canal eau pluviale

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimitation des lots / parcelles
- Délimitation des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Tendre cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min x% — pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% - y% — pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% — pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- EVP — espace vert public (affection spécifiée dans la porte écrite du PAP)
- EVp — espace vert privé (affection spécifiée dans la porte écrite du PAP)
- aire de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulations:

- rues
- P — aires de stationnement / emplacement public
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"
- P — aires de stationnement / emplacement privé
- chemins piétonniers, "pistes cyclables" privé

Formes des Toitures:

- orientation du faîtage à définir dans l'autorisation de construire
- tp — toiture plate
- tc — toitures à 2 versants, dégâts d'inclinaison
- tm — toitures mansardée
- élément bâti ou naturels à sauvegarder

Référence: A6202178C

Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 30/05/11
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

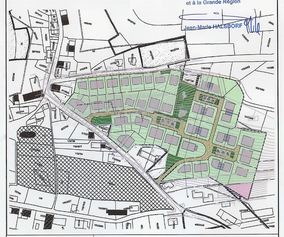

E.urbain s.à.r.l.
6, rue Mathias Welstroffer
L - 1899 Kockelscheuer
Tél. (+352) 28 34 **2002**
Fax (+352) 28 34 **3003**
E-mail: info@eurb.lu

Maître de l'ouvrage: **PM PROMOTION**
61, rue JB Gillardin
L- 4701 Pétange

Objet: PROJET LOTISSEMENT KAUNDORF
RUE EN DER HIELT

Date: 08.01.2011

Echelle: 1/250

VUE EN PLAN
COUPE AA ET COUPE BB ECH: 1/500

01

Dessiné par: G.A.A. — Contrôlé par: M.S. — Format:

cette transmission ou document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le nouveau document. l'architecte ne peut être tenu responsable de l'utilisation de documents non conformes à la dernière version délivrée. il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'il est en possession de la version la plus récente. l'architecte ne peut être tenu responsable de l'utilisation de documents périmés. il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les documents utilisés sont bien à jour